

Éditorial n° 5  
Mai 2006

Au lendemain de notre deuxième assemblée générale nous pouvons déjà faire un bilan positif de l'activité de l'ANCO. Il est heureux de constater qu'à ce jour, la majorité de nos adhérents de la première heure nous sont restés fidèles malgré les petits bouleversements de l'an passé au niveau de notre conseil d'administration. Saluons également l'arrivée de nouveaux membres, dont plusieurs sont déjà décidés à s'investir dans les différentes commissions, cela ne peut que nous conforter dans nos objectifs.

Au cours de cette assemblée divers sujets furent abordés, tous très intéressants et j'aimerais en évoquer un parmi tant d'autres : **le partage de l'espace du canal entre les usagers.**

En effet il faut bien l'avouer, la perspective de la réouverture du canal à la navigation ne fait pas l'unanimité parmi certains riverains installés depuis longtemps dans une douce quiétude avec , pour seuls voisins, les canards et les poules d'eau.

Le premier bateau n'est pas encore passé que déjà, et c'était prévisible, des inquiétudes s'installent autour du projet de réhabilitation du canal d'Orléans. Les uns redoutent un « tourisme de masse » (sic), les autres, pêcheurs craignent pour la tranquillité des poissons, des randonneurs à pied voudraient des pistes consacrées uniquement à leur activité sans les vélos, etc...Devant ces faits et afin d'essayer de limiter d'éventuels conflits à venir, il s'avérait nécessaire d'établir une **Charte des Usagers** établie en commun entre l'ANCO et d'autres associations similaires comme l'ARECABE par exemple. Bref, un code de bonne conduite faisant appel au civisme de chacun pour un espace partagé impliquant la volonté réciproque de savoir vivre ensemble.

Claude Lefol